

Rally Cup BELUX

REGLEMENT TECHNIQUE 2025



208
Rally4



CORSA
RALLY4



Ypsilon
RALLY4



SOMMAIRE

<u>GENERALITES</u>	Page 3
<u>ARTICLE 1</u> Définition et identification du véhicule admis	Page 4
<u>ARTICLE 2</u> Vérifications et contrôles techniques	Page 4
<u>ARTICLE 3</u> Coque arceautée	Page 5
<u>ARTICLE 4</u> Moteur, carburant et cartographie	Page 6
<u>ARTICLE 5</u> Lubrifiants	Page 10
<u>ARTICLE 6</u> Transmission	Page 10
<u>ARTICLE 7</u> Electricité	Page 10
<u>ARTICLE 8</u> Suspension et freinage	Page 10
<u>ARTICLE 9</u> Pneumatiques	Page 11
<u>ARTICLE 10</u> Poids	Page 12
<u>ARTICLE 11</u> Equipements	Page 13
<u>ANNEXES</u>	Page 15
<u>CONTACTS</u>	Page 17

GENERALITES

Le présent règlement technique a été enregistré auprès du:

Royal Automobile Club de Belgique (RACB)

Sous le permis d'organisation numéro : T01-SMRCB/B25 du 10/02/2025

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

Ce règlement est rédigé en termes d'autorisation. Il faut donc, à sa lecture, ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée dans les documents listés ci-dessous :

- Règlement technique 2025 de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux**
- Annexes et additifs au présent règlement technique
- Notices de montage et bulletins techniques des véhicules admis.
- Catalogue de pièces constitutives (base ou options) des véhicules admis.
- Fiches d'homologations des véhicules admis conformes à l'annexe J du code sportif international

Les règlements techniques & annexes ainsi que les notices, catalogues et bulletins techniques seront publiés sur la bibliothèque multimédia dédiée à chaque modèle : <https://docs.stellantis-motorsport.com/fr>

Tout remplacement de pièce usagée ou détériorée doit se faire :

- Par des pièces d'origine Peugeot, Opel et Lancia (pour les pièces d'origine et de série)
- Par des pièces Stellantis Motorsport ou option Stellantis Motorsport (pour les pièces spécifiques)

Telles que définies et référencées par Stellantis Motorsport dans les nomenclatures et catalogues de pièces constitutifs des kits pour les véhicules admis.

Toutes les interventions sur le véhicule doivent être effectuées selon les méthodes de réparation définies par Peugeot, Opel et Lancia pour les pièces d'origine et de série ou Stellantis Motorsport pour les pièces spécifiques, tout en restant conforme à ce règlement technique.

Stellantis Motorsport se réserve le droit de modifier la définition technique des véhicules admis ainsi que la réglementation technique de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux** à tout moment.

Les concurrents seront alors informés de ces modifications par la publication d'additifs au présent règlement et/ou modification de la fiche de spécification (spec-sheet) dédiée à l'épreuve concernée et/ou publication sur la bibliothèque multimédia dédiée à chaque modèle.

Le concurrent est seul responsable de la conformité de son véhicule tout au long des épreuves de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'à la publication des résultats.

ARTICLE 1 – DEFINITION ET IDENTIFICATION DU VEHICULE ADMIS

1.1 Type de véhicule admis

La **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux** est réservée aux véhicules suivants :

- Peugeot 208 Rally4
- Opel Corsa Rally4
- Lancia Ypsilon Rally4.

Le montage des véhicules admis doit être effectué exclusivement à partir des kits de pièces spécifiques définies par Stellantis Motorsport et commercialisés par Racing Shop et des pièces d'origine série correspondant à ces voitures, dans le respect des notices de montage et dans les limites explicitées dans la suite du présent règlement.

Toutes pièces extérieures aux kits et aux options des véhicules admis sont interdites. Exemple : raccords rapides, protections thermiques supplémentaires ...

Les pièces suivantes sont libres dans le respect de la réglementation de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve :

- Coiffe de pédale de frein
- Fixation des pare-chocs sur leurs supports
- Trip master et support
- Lecteur de carte et support
- Cric et support
- Rampe de phare
- Feux de virage et supports
- Support deuxième roue de secours

Le véhicule doit être conforme à la réglementation technique de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve ainsi qu'aux fiches d'homologation FIA dédiées des véhicules admis avec les dernières extensions d'homologation à jour pour chaque épreuve.

ARTICLE 2 – VERIFICATIONS ET CONTROLES TECHNIQUES

2.1 - Fiche de spécification technique (Spec-sheet)

Lors des vérifications techniques préliminaires de chaque épreuve, le concurrent ou son représentant renseigne, sur la fiche de spécification de l'épreuve en cours, les champs déclaratifs obligatoires concernant les éléments mécaniques et électroniques présents sur son véhicule.

Les numéros de série renseignés dans ce document sont enregistrés comme associés au numéro de course du concurrent pour l'épreuve en cours de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'aux vérifications techniques finales.

Toute opération occasionnant une modification des éléments et/ou numéros renseignés initialement dans ce document ne pourra se faire qu'après accord du commissaire technique.

Ce document, voir exemple de document en Annexe, signé par le concurrent ou son représentant, est à remettre au commissaire technique de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve, ou au représentant technique Stellantis Motorsport.

2.2 - Vérifications techniques

Lors des vérifications techniques préliminaires, les commissaires techniques de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve vérifieront les éléments dits de sécurité, les éléments d'identification et les scellés ainsi que la conformité du véhicule au présent règlement. Dans ce cadre ils peuvent être assistés par le représentant technique Stellantis Motorsport.

L'autorisation à prendre le départ de l'épreuve de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux** donnée par le ou les commissaires techniques de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve ou par le représentant technique Stellantis Motorsport n'est pas une condition suffisante de conformité pour la suite du déroulement de l'épreuve.

2.3 - Contrôles techniques

À tout moment d'une épreuve de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux**, des contrôles techniques pourront être réalisés pour vérifier la conformité au présent règlement des véhicules. Ces contrôles seront réalisés par le ou les commissaires de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve conformément aux règles sportives FIA en vigueur.

À ce titre, pourront être effectuées, toute opération de contrôle, de comparaison, de prélèvement ou de mesure de performance, sur tout ou une partie du véhicule afin de s'assurer de sa conformité.

Tous les frais résultants de ces vérifications resteront à la charge du concurrent sans qu'aucune possibilité d'une participation financière de la part de Stellantis Motorsport ne soit possible.

ARTICLE 3 – COQUE ARCEAUTE

3.1 - Désignation et définition

Seule la coque et son arceau définis par Stellantis Motorsport et homologués par la FIA sont autorisés. Il doit être possible d'identifier clairement le châssis, par lecture du numéro de coque sur la plaque soudée sur l'arceau.

Toute modification de l'armature de sécurité est interdite. Est considérée comme modification, toute opération effectuée sur l'armature par usinage, soudure ou traitement qui entraîne une modification permanente du matériau ou de la structure de l'armature.

Toute réparation de l'armature de sécurité est interdite. Toute coque dont l'arceau a été endommagé devra être remplacée.

ARTICLE 4 – MOTEUR, CARBURANT ET CARTOGRAPHIE

4.1 - Désignation et définition

Le moteur et le turbo des véhicules admis sont ceux définis par Stellantis Motorsport et commercialisés par Racing Shop. Tout moteur et turbos utilisés pour participer à la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux** doivent avoir été assemblés ou révisés, puis plombés par Stellantis Motorsport au travers d'un de ses partenaires.

Ni la responsabilité du partenaire motoriste de Stellantis Motorsport, ni celle de Stellantis Motorsport ne serait être engagée quant à la fiabilité ou l'évolution des performances d'un moteur dont le niveau de performance a été certifié.

Aucune modification autre que celles définies dans les notices de montage n'est autorisée.

Le numéro de série du moteur sera renseigné dans la fiche de spécification (spec-sheet) et enregistré comme associé au numéro de course du concurrent pour l'épreuve en cours de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'aux vérifications techniques finales.

Son remplacement ne pourra être opéré qu'en cas de défaillance avérée et après accord du commissaire technique.

4.2 - Plombage du moteur

4.2.1 Identification

Tout moteur utilisé pour participer à la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux** doit présenter des plombs au niveau du couvre-culasse et du carter d'huile tels que définis par Stellantis Motorsport et illustrés ci-dessous :



Les numéros de plombs sont ceux associés au numéro de moteur présent sur la plaque d'identification tels que renseignés par son partenaire motoriste Oreca Magny Cours à la suite de l'assemblage ou de la révision de celui-ci.

La présence et la parfaite lisibilité des numéros des scellés/plombs sont de la responsabilité du concurrent.

4.3 - Plombage du turbo

4.3.1 Identification

Tout turbo utilisé pour participer à la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux** doit présenter un plomb au niveau du carter tel que défini par Stellantis Motorsport et illustré ci-dessous :



Le numéro de plomb est celui associé au numéro de turbo tel que renseigné par le partenaire de Stellantis Motorsport à la suite de l'assemblage ou de la révision de celui-ci.

La présence et la lisibilité des numéros des scellés/plombs sont de la responsabilité du concurrent.

4.3.2 Remplacement

Tout remplacement de turbo ne pourra se faire qu'après accord du commissaire technique. Seule l'utilisation du turbo déclaré en secours dans la fiche de spécification et présenté au commissaire technique lors des vérifications techniques préliminaires est autorisé.

Il est possible d'assigner un turbo de secours pour plusieurs concurrents.

4.3.3 Bride d'admission :

Chaque turbo doit être équipé d'une bride FIA de 30mm telle que définie par Stellantis Motorsport et commercialisée par Racing Shop. Un plomb devra être présent sur les deux vis de fixation de la bride à chaque vérification préliminaire.

Dans le cas où le turbo n'a pas de plomb sur la bride lors des vérifications préliminaires, le commissaire technique de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve mesurera le diamètre intérieur de la bride et un plomb sera mis en place.



4.4 – Scellés

Un commissaire technique est libre d'apposer un/des scellé(s) sur toute(s) pièce(s) mécanique.

En cas d'intervention qui nécessiterait la suppression d'un ou plusieurs scellés, une demande doit être faite au commissaire technique ou au responsable technique Stellantis Motorsport afin qu'il supervise l'opération et appose un nouveau scellé.

4.5 – Conformité

Les plombs ou scellés ne sont pas une condition suffisante de conformité du moteur ou de son turbo. Ainsi, dans le cadre des contrôles de conformité, il pourra être procédé au contrôle des performances du moteur et/ou turbo ainsi qu'au démontage de ceux-ci.

Un plombage FIA ne fait pas foi lors des évènements de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux**

NB : Le plombage Stellantis Motorsport ne fait pas foi lors des évènements FIA.

4.6 - Maintenance

Toute opération de maintenance d'un moteur ne saurait justifier la suppression d'un des 3x scellés obligatoires (Carter d'huile, couvre culasse, carter turbo) que ce soit dans le cadre de la course ou en dehors.

Si, dans le cadre de la course, une intervention mécanique nécessitait le besoin de remplacer un scellé ou plomb, celui-ci ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique.

Toute suppression d'un scellé ou plomb dans le cadre d'une course sans l'autorisation ni la présence d'un commissaire technique ou, à défaut, d'un membre de Stellantis Motorsport, sera sanctionnée par l'exclusion du concurrent de l'épreuve de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux** en cours.

4.7 - Carburant

L'utilisation du supercarburant sans plomb 98 provenant du fournisseur officiel du Belgian Rally Championship est obligatoire (voir règlement sportif du BRC et ses annexes). Toute utilisation d'un autre carburant, même mélangé, ou d'additif est interdite.

Le concurrent doit prendre toute disposition afin qu'il soit possible à tout moment d'une épreuve de prélever dans le réservoir du véhicule un volume minimal de 3 litres de carburant nécessaire pour l'analyse.

Le prélèvement et l'analyse seront réalisés selon la procédure définie dans les prescriptions générales de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve

4.8 - Cartographie

4.8.1 Cartographie/Essence

Seule la cartographie spécifiée dans la fiche de spécification et définie par Stellantis Motorsport est autorisée.

4.8.2 Gestion de couple moteur (TMS)

L'utilisation du dispositif permettant la gestion de couple moteur au travers de la cartographie, tel que défini par Stellantis Motorsport (cf. bulletins techniques) est autorisé.

Chaque concurrent est libre d'utiliser ou non ce dispositif.

4.8.3 Gestion de l'alternateur (LIN)

L'utilisation du dispositif permettant la gestion de l'alternateur moteur au travers de la cartographie, tel que défini par Stellantis Motorsport (cf. bulletins techniques) est autorisé.

Chaque concurrent est libre d'utiliser ou non ce dispositif.

4.9 - Calculateur et acquisition de données

4.9.1 Calculateur

Seul le calculateur SRG 141 Magneti Marelli défini et homologué par Stellantis Motorsport et commercialisé par Racing shop est autorisé. Il doit demeurer à son emplacement d'origine tel que décrit dans la notice de montage.

Le numéro de série du calculateur sera renseigné dans la fiche de spécification (spec-sheet) et enregistré comme associé au numéro de course du concurrent pour l'épreuve en cours de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'aux vérifications techniques finales.

Son remplacement ne pourra être opéré qu'en cas de défaillance avérée et après accord du commissaire technique ou, à défaut, d'un membre de Stellantis Motorsport et seulement en présence de l'un d'eux.

4.9.2 Acquisition de données

Les commissaires techniques doivent pouvoir se connecter à ces calculateurs à tout moment de l'épreuve, et pouvoir exploiter les données enregistrées lors des contrôles de conformités techniques. Il est par conséquent de la responsabilité du concurrent de s'assurer du bon état de la prise de connexion Ethernet et du faisceau électrique.

Tout effacement des acquisitions de données est interdit durant une manche de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux**, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'aux vérifications techniques finales.

ARTICLE 5 - LUBRIFIANTS

L'utilisation des lubrifiants suivants est obligatoire :

- Fluide moteur : Total Quartz Ineo First 0w30, référence PS97727A10
- Liquide de direction assistée : Total Fluide LDS, référence 1615099680
- L'huile de boîte de vitesse 75W140 ELF HTX750, référence 904895438A

Le liquide de frein et le liquide de refroidissement sont libres.

ARTICLE 6 - TRANSMISSION

Seuls les couples finaux et les rapports présents sur les fiches d'homologations des véhicules admis sont autorisés.

ARTICLE 7 – ELECTRICITE

Tous les équipements électriques (boîtier de puissance, faisceaux électriques, calculateur, capteurs, actionneurs...) doivent être présents, opérationnels et en parfait état de fonctionnement à tout moment d'une épreuve.

ARTICLE 8 – SUSPENSION ET FREINAGE

8.1 Suspension

L'ajustement de la géométrie et des raideurs des trains roulant est autorisée à l'aide des pièces définies par Stellantis Motorsport et commercialisées par Racing Shop, conformément à la fiche de spécification en vigueur dans une épreuve donnée et aux recommandations de Stellantis Motorsport.

Seuls les amortisseurs définis par Stellantis Motorsport et commercialisées par Racing Shop sont autorisés, sans aucune modification interne ou externe, conformément à la fiche de spécification en vigueur pour une épreuve donnée.

Les systèmes de barre antiroulis avant et arrière, autorisés dans la fiche de spécification pour une surface donnée, pourront être déconnectés ou supprimés.

8.2 Freinage

8.2.1 Système de freinage :

L'utilisation du système de freinage EVO tel que décrit dans l'InfoTech 24-06, spécifié dans la fiche de spécification et défini par Stellantis Motorsport, est obligatoire.

8.2.2 Plaquettes :

Seules les plaquettes figurant dans la fiche de spécification (spec-sheet) pour une surface donnée et identifiées « **Stellantis Cup** » sont autorisées :



ARTICLE 9 – PNEUMATIQUES

9.1. Rallyes « Asphalte » :

Chaque concurrent peut utiliser un nombre maximum de pneumatiques enregistrés pour la totalité d'un rallye, roue(s) de secours incluse(s) :

- 8 pneumatiques, pour un rallye 1 jour de partie compétitive
- Maximum 10 pneumatiques pour un rallye 2 jours de partie compétitive

Les 5 premiers pneus pluie devront être déclarés mais ne seront pas comptabilisés dans le quota. Les pneus utilisés durant le shakedown (= mise au point), ou qualifying stage si celle-ci est prévue par le règlement particulier de l'épreuve, ne seront pas inclus dans la quantité totale autorisée pour le rallye. Les quotas de ce règlement pourront être modifiés par le règlement particulier de l'épreuve.

Tous doivent être des MICHELIN 19/63-17 de type :

- Pilot Sport S10 (Soft)
- Pilot Sport M20 (Medium)
- Pilot Sport A MW1 (Wet)

Pour le Spa Rally uniquement (sauf si indiqué différemment dans le règlement sportif du championnat ou le règlement particulier des épreuves de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux**), les types de pneus MICHELIN 19/63-17 autorisés sont les suivants :

- Pilot Sport SS02 (Supersoft)
- Pilot Sport S10 (Soft)
- Pilot Sport A MW1 (Wet)

Le panachage est autorisé. Le retailage est autorisé selon les conditions indiquées dans le règlement sportif du BRC.

Seuls les pneus achetés chez Kronos Racing sont autorisés.

À tout moment d'un rallye, il devra être possible de vérifier le type de gomme utilisé. Il est autorisé de masquer le type de gomme mais il est interdit de l'effacer.

Les pneumatiques seront équipés de code-barres FIA qui seront utilisés pour l'enregistrement des pneumatiques via la Tyrecard fournie par le RACB. Le concurrent est seul responsable de la concordance entre les numéros de code-barres inscrits sur sa tyrecard et ceux des pneus enregistrés. Les code-barres des pneus doivent toujours être visibles depuis l'extérieur de la voiture.

Sur toutes les épreuves de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux**, l'utilisation de traitement de surface par produits chimiques, ou action mécanique, ou tout autre système de chauffe (couvertures chauffantes par exemple) sont interdits.

ARTICLE 10 - POIDS

10.1 Poids minimum

Le poids minimum des véhicules admis est de **1080kg**.

Le poids minimum est le poids à tout moment d'une épreuve, sans pilote ni copilote ni leurs casques et Hans, avec une seule roue de secours, avec l'outillage et les pièces de rechange situés à l'intérieur du véhicule, les réservoirs d'essence et de lave-glace vides.

L'outillage et les pièces de rechange situés à l'intérieur du véhicule devront être solidement fixés et en arrière des sièges pilote et copilote.

Le poids minimum avec l'équipage à bord et son équipement, est de **1240 kg**.

À tout moment de l'épreuve, le concurrent doit respecter ces 2 points

10.2 Lest

Il est permis d'ajuster le poids du véhicule uniquement à l'aide des lests définis par Stellantis Motorsport et vendus par Racing Shop :

Référence	Qté	Désignation
904654688A	1	PLAQUE LEST 5 KG
904654708A	1	PLAQUE DE LEST 2.5KG

Les lests doivent être placés à l'intérieur de l'habitacle, sur le plancher et sous les sièges. Leur fixation doit être réalisée à l'aide de 4x vis M10 de qualité 10.9 minimum associées à des rondelles et des écrous freinés.

Le concurrent doit informer le commissaire technique de la présence de lest lors des vérifications techniques préliminaires.

ARTICLE 11 - EQUIPEMENTS

11.1 Équipement intérieur

L'utilisation d'un volant Sparco diamètre 330 mm est obligatoire. Les modèles en matériaux composites de type carbon ou kevlar sont interdit.

11.2 Équipement extérieur

Les protections sous caisses du kit Terre sont autorisées pour une utilisation asphalte dès lors qu'elles sont issues du kit Rally4 défini et homologué par Stellantis Motorsport et commercialisé par Racing shop pour les véhicules admis.

11.3 Équipements de sécurité

Les équipements de sécurité suivants sont obligatoires :

- Baquets :
 - o Sparco Circuit I ou II
 - o Sparco Matrix avec ses équerres homologuées.
- Ou Tout autre baquet de la gamme Sparco à l'exception de modèles carbone ou Kevlar.
- Harnais Sparco 6 points commercialisé dans les kits Rally4 des véhicules admis.
 - Coupes harnais commercialisés dans les kits Rally4 des véhicules admis.
 - Extincteur automatique, commercialisé dans les kits Rally4 des véhicules admis.
 - Extincteur manuel 2 kg, commercialisé dans les kits Rally4 des véhicules admis.

11.4 Système d'extinction automatique embarqué

11.4.1 Extincteur Manuel

La présence de l'extincteur manuel tel que défini dans le kit des véhicules admis est obligatoire, il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que celui-ci est en parfait état de fonctionnement, parfaitement maintenu et facilement accessible par l'équipage.

11.4.2 Dispositif d'extinction automatique

Seul le dispositif d'extinction automatique homologué FIA défini par Stellantis Motorsport et commercialisé par Racing shop pour les véhicules admis est autorisé. Le circuit d'extincteur devra respecter les instructions figurant dans le manuel du fabricant.

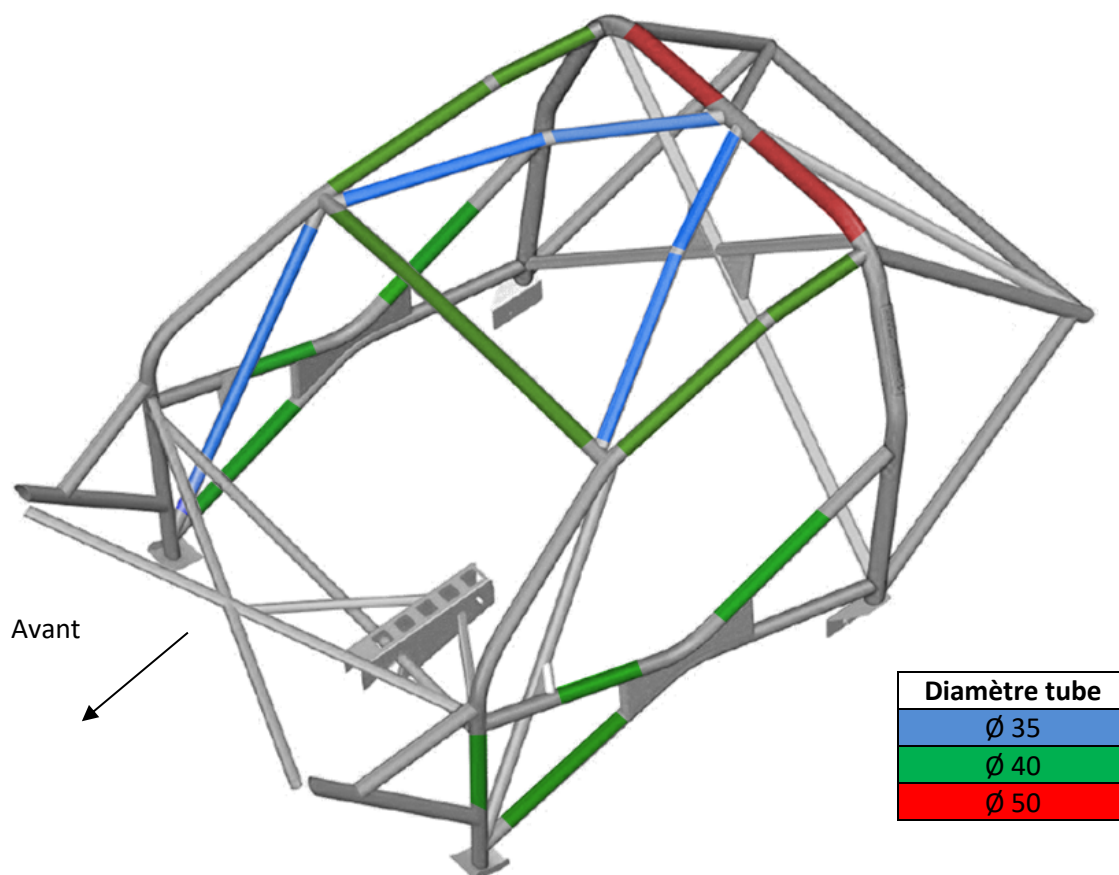
Les canalisations du circuit d'extinction automatique doivent obligatoirement être fixées à l'aide colliers métalliques. L'utilisation de collier plastiques de type « rilsan » est interdite.

La fixation des buses du système doit obligatoirement être réalisée à l'aide des équerres de fixations référence 904467318B et 904467308B ou équivalentes.

Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que les deux circuits sont en parfait état de fonctionnement, pressurisés et que le dispositif de mise en marche soit facilement accessible par l'équipage en condition de roulage, harnais serrés.

11.5 Protection des tubes d'arceau

Dans le cadre des coupes **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux**, la mise en place des mousses de protection d'arceau, conformément au schéma d'implantation ci-dessous et aux notices de montage du chapitre T3L est obligatoire.



Chaque garniture doit être fixée de telle façon qu'elle ne soit pas mobile par rapport au tube. Pour ce faire, les références suivantes sont disponibles à la Boutique Stellantis Motorsport :

- Mousse FIA pour arceau D35 référence 904613428A
- Mousse FIA pour arceau D40 référence 219001-40
- Mousse FIA pour arceau D50 référence 219001-50

11.6 Feux additionnels

La rampe de phare et les feux de virages sont libres dans ce cadre de la **Stellantis Motorsport Rally Cup Belux**.

Course:		Surface:	ASPHALTE
----------------	--	-----------------	-----------------

CONFIGURATION VOITURE							
N° Coque	N° Moteur			N° BV	N° ECU		
Plombs MOTEUR	Sup:		Inf:		Plombs TURBO	Carter:	Bride:
					TURBO SECOURS		

CONFIGURATION VOITURE / PIÈCES HOMOLOGUÉES					
#	Catégorie	Description	Référence	Obligatoire	Pas Autorisé
A00	Coque Arceautée	Coque Arceautée	904630018_	Au choix	
			904674158_		
A10	Moteur assemblé	Moteur assemblé	904674028_	X	
		TOTAL Quartz Ineo First 0W30	PS97727A10		
A12	Attelage Mobile	Volant moteur	904630118D	X	
A26	Admission d'Air	Filtre à Air	0A2664486B	X	
A36	Calculateur	Cartographie	dernière MAJ Officielle	X	
		OPTION: TMS			
		OPTION: LIN			
C231	Ligne primaire	Rapport 1ère et 2ième	D829063N01915F5F	Au choix	
		Rapport 1ère et 2ième EVO	D829063N03915F5F		
C232	BV - Couple Final	Couple final 12/56	CPL125690620	Au choix	
		Couple final 12/54	CPL12549062041		
C235	Rampe Différentiel	Jeu de rampes (27°/57°)	F90623711	Au choix	
		Jeu de rampes (42°/63°)			
C71	Transmission	Transmission G: D28 - 208	904661358B	Au choix	
		Transmission G: D26 - 208	904703128B		
		Transmission G: D26 - Corsa	904680108A		
E13	Moyeu Avant	Moyeux assemblés Infotech 24-06	904958198A	X	
		Support Point D - ASPH	904639758A		
		Support Point D - TERRE	904639768A		
E14	Suspension AV	Amortisseurs AV - ASPHALTE	904640938B	X	
		Valving de référence - ASPHALTE	FT011		
		Amortisseurs AV - TERRE	904640948B		X
		Valving de référence - TERRE	FG010		
		Ressort ASPH 45N/mm	1E1420808A	Au choix	
		Ressort ASPH 46N/mm	1E1420807A		
		Ressort ASPH 51N/mm	1E1420806A		
		Ressort ASPH 56.5N/mm	1E1420805A		
Ressort TERRE 31N/mm	904659378A		X		
Ressort TERRE 35.5N/mm	1E1420810A				
Ressort TERRE 40N/mm	1E1420809A				

#	Catégorie	Description	Référence	Obligatoire	Pas Autorisé
E15	Barre anti-roulis AV	BAR AV- Ø15	904639358A	Au choix	
		BAR AV- Ø18	904639388A		
		BAR AV- Ø22	904639428A		
E21	Traverse AR	Traverse AR	904665338_		
E25	Suspension AR	Amortisseurs AR - ASPHALTE	904640968B		
		Valving de référence - ASPHALTE	RT022		
		Amortisseurs AR - TERRE	904640978B		
		Valving de référence - TERRE	RG018		
		Ressort ASPH 40.5N.mm	1E2521280A	Au choix	
		Ressort ASPH 47N.mm	1E2521278A		
		Ressort ASPH 52N.mm	1E2521277A		
Ressort TERRE 28N.m	904659388A				
Ressort TERRE 32N.m	1E2521282A				
Ressort TERRE 36N.m	1E2521281A				
E26	Barre anti-roulis AR	BAR AR Ø19	1E1664119C	Au choix	
		BAR AR Ø22	1E2664122C		
		BAR AR Ø24	1E1664124C		
F11	Disques de Frein AV	Disques Terre - Ø285x26	904207038B		
		Bols disque Asphalte Terre	904941838B		
		Disque AVD Asphalte Ø330xx224x30	904921028B	Au choix	
		Disque AVG Asphalte Ø330xx224x30	904921038B		
		Bols disque Asphalte flottant	904921018C		
F21	Etrier de frein AV	Etrier de frein AVD	904667368_		
		Etrier de frein AVG	904667378_		
		Plaquettes AV - MINTEX F4R "STELLANTIS CUP"	1F2121875B		
F40	Freins AR	Etrier de frein AR	904653278A		
		Disques AR - Ø290	904644488B		
		Plaquettes AR - TM Mix 1	904642108A	Au choix	
		Plaquettes AR - TM Mix 2	904644498A		
F63	Circuit de frein	Maitre cylindre Ø22.2	1655488880		
K90	Lests	PLAQUE LEST 5 KG	904654688A	Au choix	
		PLAQUE DE LEST 2.5KG	904654708A		
R5A	Rétroviseurs	Rétroviseurs latéraux	Tous modèles de série - 208	Au choix	
T5B	Repose pied	Repose pied copilote	904624658C		
Y1B	Assises	Sparco circuit I ou II	008019RNR	Au choix	
		Sparco Matrix avec équerres homologuées	904934428A		
Z2C	Rampe de phare		LIBRE		

<u>N° de Course</u>		<u>Nom du concurrent ou de son représentant</u>	
<u>Date</u>		<u>Signature</u>	

CONTACTS

PROMOTEUR

Pole Position

Jean-François Elst

Tel : + 352 661 88 69 26

E-mail : jfe@poleposition.lu

COORDINATEUR

Davie Meert

Tel : + 32 (0) 475 82 82 68

E-mail : info@stellantisrallycup.com

Règlements & Documents techniques disponibles sur la bibliothèque multimédia :

<https://docs.stellantis-motorsport.com/fr>

SUPPORT TECHNIQUE

SUPPORT TECHNIQUE

Cyrille Michel

Tél. : +33 (0)6 71 25 33 75

Email : cyrille.michel@stellantis.com

Racing Shop BELUX

Vente pièces détachées

Tel. : + 32 (0)87 53 90 12

Email : info@dgsportcompetition.eu

www.peugeotstore.com

shop.opel-motorsport.com

RACB

Royal Automobile Club de Belgique

Johnny Borret

Tel. : + 32 (0)2 287 09 11

www.racb.com

FIA

Fédération Internationale

de l'Automobile

Tel : + 41 22 544 44 00

www.fia.com

STELLANTIS MOTORSPORT

19 allées des Marronniers

78035 VERSAILLES CEDEX

FRANCE